



Arrêté municipal

2020-5

Références :
AV/CJL/AD/MdC/PA

Le Maire de Rillieux-la-Pape,

Gestion du domaine public

Vu le code général des collectivités et particulièrement ses articles L 2212-1 à L 2213-5,

Affaire suivie par :
Aline PRAST
04.26.22.54.90

Vu le code pénal et particulièrement son article R 610-5,

Vu le code la route,

AFFICHAGE
DU 13/02/2020
AU 14/03/2020
INCLUS

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'avis favorable de la Métropole de Lyon,

Réglementation du stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Vu les arrêtés n°1997-0090 du 31 janvier 1997, 1997-0702 du 05 novembre 1997, 1998-0467 du 22 juillet 1998, 2008-890 du 31 décembre 2008 et 2009-665 du 25 septembre 2009,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour éviter le stationnement anarchique des véhicules poids lourds et assurer la sécurité et la tranquillité publique,

Arrête

Article 1 : les arrêtés n°1997-0090 du 31 janvier 1997, 1997-0702 du 05 novembre 1997, 1998-0467 du 22 juillet 1998, 2008-890 du 31 décembre 2008 et 2009-665 du 25 septembre 2009 sont abrogés et remplacés par le présent arrêté.

Article 2 : le stationnement des véhicules poids lourds de plus de 3,5 tonnes est interdit sur le territoire de la commune de Rillieux-la-Pape sauf sur les emplacements exclusivement réservés aux poids lourds ci-après définis et conformément au plan ci-joint :

- Rue du Bottet face au n°12 et face au n°5,
- Devant le n°2871 avenue de l'Europe,
- Au fond du parking du parc Brosset, rue Alexandre Bérard,
- Rue Michelet dans la section en sens unique entre la route de Strasbourg et la rue Michelet,
- Avenue de l'Industrie face au n°484,
- Rue Antoine de Saint-Exupéry face au n°287,

2020-AM-06

HÔTEL DE VILLE - 165, rue Ampère - 69 140 Rillieux-la-Pape - Tél. 04 37 85 00 00

- Rue de Lisbonne face au n°76,
- De part et d'autre de l'avenue Général Leclerc à hauteur du n°44,
- Avenue Général Leclerc sur le parking à l'arrière du n°22 avenue de l'Europe,
- Route de Strasbourg sur la droite au niveau de l'entrée d'agglomération à Vancia, en direction de Lyon.

Article 3 : les emplacements situés sur l'avenue du Général Leclerc sont réservés aux véhicules poids lourds des forains les jours de marché soit tous les mercredis de 06 heures à 13 heures et tous les samedis à partir de 21 heures jusqu'aux dimanches 13 heures.

Article 4 : les emplacements cités à l'article 2 sont interdits aux véhicules de transport de matières dangereuses.

Article 5 : les présentes dispositions entreront en vigueur dès matérialisation par les services de la Métropole de Lyon.

Article 6 : toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à l'article R610-5 du code pénal et aux dispositions du Code de la route. Les contrevenants pourront faire l'objet d'une mise en fourrière immédiate.

Article 7 : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la date de son affichage ou de sa notification.

Article 8 : le présent arrêté sera transmis :

- à monsieur le Maire,
- au Président de la Métropole,
- au service voirie de la Métropole,
- au service assainissement de la Métropole,
- à la subdivision Nettoyement de la Métropole,
- à la subdivision Collecte COL nord ouest de la Métropole,
- au Directeur du Samu,
- au Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours,
- à la Direction des Services de Proximité,
- au service communication – presse.

Fait à Rillieux-la-Pape, le 4 février 2020

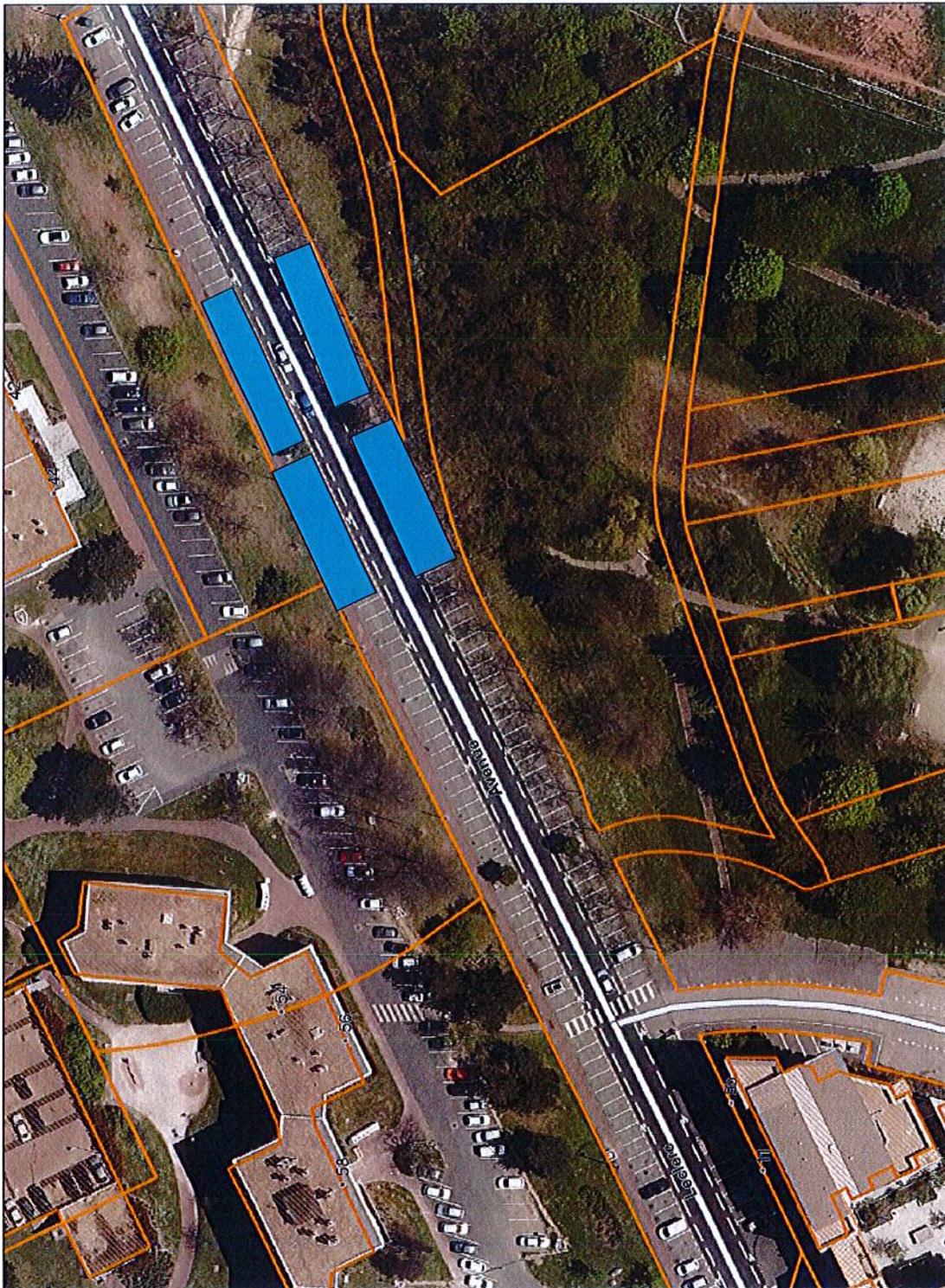
Alexandre VINCENDET

Maire de Rillieux-la-Pape

Conseiller de la Métropole



Aire de stationnement PL av G. Leclerc



GRANDLYON

Légende

-  Aire 3,5 tonnes



Copyright (c) Grand Lyon 2013

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

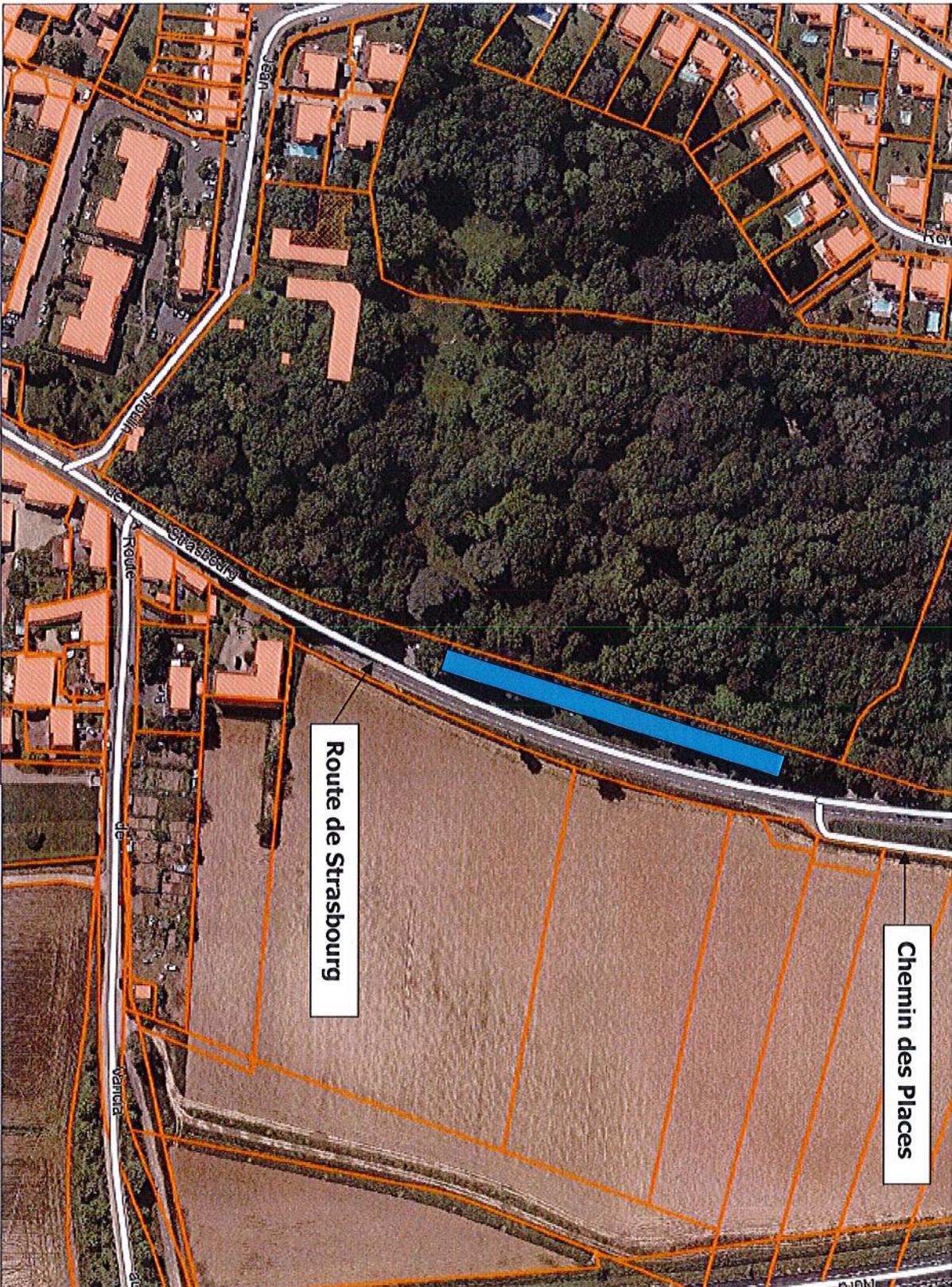
ID : 069-216902866-20200204-2020_AM_06-AR

5107
GRAND LYON

Légende

Aire véhiculées
+ 3,5t

Aire stationnement PL



Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 069-216902866-20200204-2020_AM_06-AR

510

GRANDLYON

Légende

Aire véhicules 3,5t

Aire stationnement PL



Copyright (c) Grand Lyon 2013

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 069-216902866-20200204-2020_AM_06-AR

GRANDLYON

Légende

Aire véhicules 3,5t



Aire de stationnement PL

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

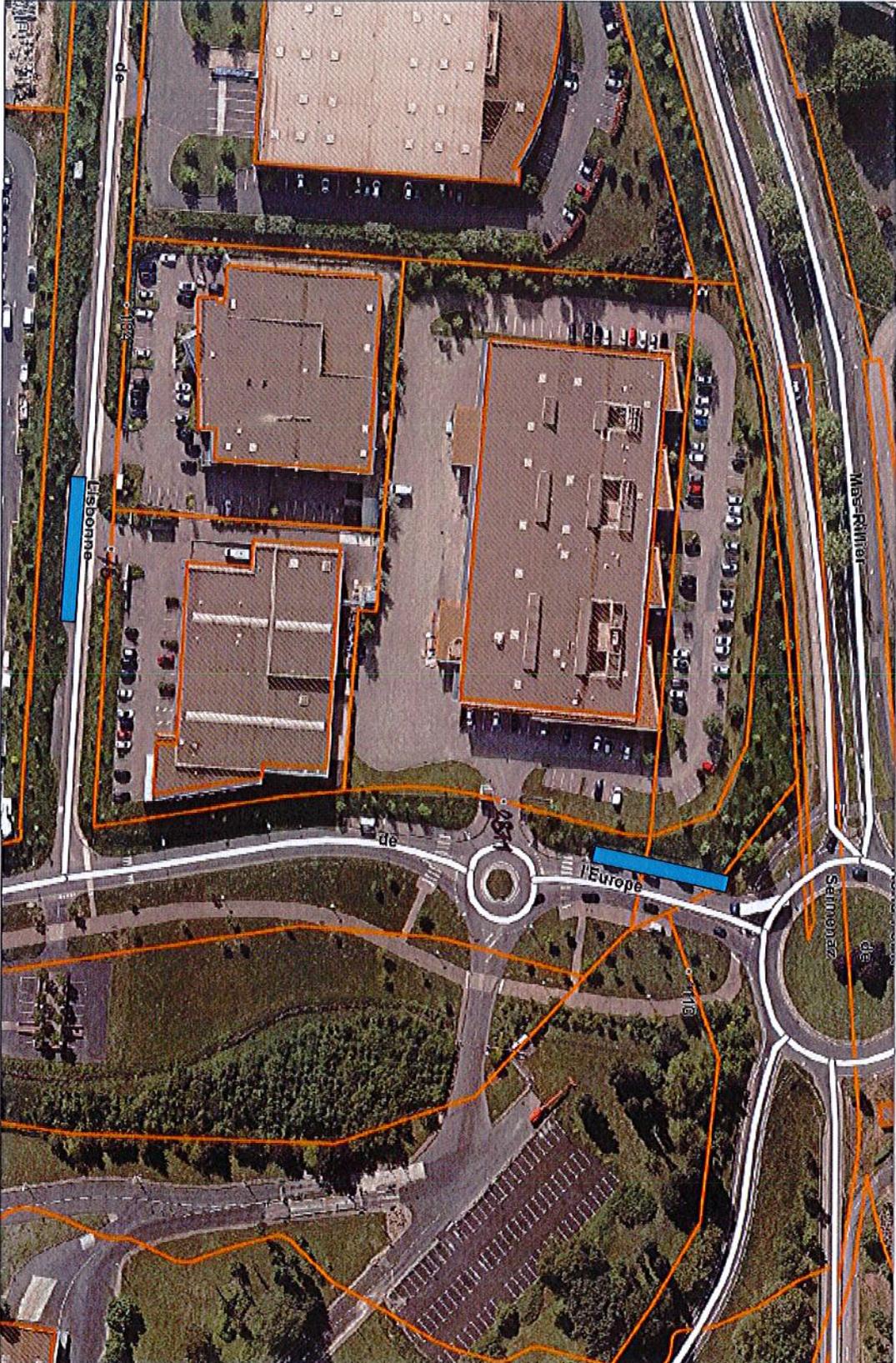
ID : 069-216902866-20200204-2020_AM_06-AR

MANDLYON

Légende

Aire véhicules
+3,5t

aire de stationnement PL



1:1490
0 10 20 30 40 50
m



Copyright (c) Grand Lyon 2013

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 069-216902866-20200204-2020_AM_06-AR

ANDLYON

Légende

Aire véhicules 3,5t

Aire de stationnement PL



1:993
m 5 10 15 20 25

